

AMERSTAT 325

UN MICROBIOCIDE POUR LES FLUIDES DE MÉTALLURGIE

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

**INDUSTRIEL
GARANTIE**

5-CHLORO-2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE . . . 2.24%
2-MÉTHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE 0.75%

No. D'HOMOLOGATION 19029
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CORROSIF
POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
CONTENU NET:**

**DREW CANADA, ASHLAND CANADA CORP.
525 FINLEY AVE., AJAX, ONTARIO L1S 2E5
Tel: (905) 683-0150
Fax: (905) 427-0688
AFTER HOURS: 1-800-274-5263**

MODE D'EMPLOI

L'Amerstat 325, un microbiocide pour les fluides de métallurgie est efficace à de basses concentrations pour le contrôle de micro-organismes que l'on retrouve normalement dans les fluides de métallurgie. Plusieurs facteurs peuvent contrôler le dosage dont : la nature et l'étendue de la contamination microbiologique, le type et le volume du circuit ainsi que le degré de contrôle requis. Un dosage de 125 à 565 ppm d'Amerstat 325, un microbiocide pour les fluides de métallurgie, ajouté à une fréquence de 4 à 12 semaines serviront à maintenir un circuit non-encrassé en bon état. Pour plus de détails, consulter les feuilles de produit Amerstat 325, un microbiocide pour les fluides de métallurgie ou contacter l'ingénieur Drew Canada, Ashland Canada Corp.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER - SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL .

PRODUIT CORROSIF SUR LES YEUX ET LA PEAU. PEUT PROVOQUER DES ALLERGIES DERMATIQUES. DANGEREUX SI INHALÉ. PEUT ÊTRE MORTEL SI AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Sensibilisant cutané potentiel. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau.

Danger - corrosif pour les yeux et cause des brûlures à la peau. Peut causer des réactions allergiques cutanées. Peut être dangereux si inhalé. Peut être mortel si avalé ou absorbé par la peau.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS :

NE PAS FAIRE VOMIR. Faire boire des grandes quantités de lait, de blancs d'œufs, d'une solution de gélatine ou si ces produits ne sont pas disponibles, de grandes quantités d'eau. Éviter l'alcool. Appeler immédiatement le médecin ou un centre antipoison. Si inhalé, emmener le patient à l'extérieur. Si la personne ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau, laver soigneusement à l'eau et au savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre. S'il y a contact avec les yeux rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison. Retirer et laver les vêtements contaminés. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom de produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Un lavage gastrique pourrait causer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre un choc circulatoire, les dépressions respiratoires et les convulsions.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression et ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de

dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

LIQUIDE CORROSIF, N.S.A (isothiazolin-3-ones) #NU 1760

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.